

L'ASSOCIATION

En Seine, le domaine de pêche du Grand barbeau offre près de 30 km de berges pour s'adonner aux plaisirs de la pêche. Il s'étend depuis Thomery (PK 86.560) jusqu'au pont de Bois le Roi/Chartrettes (PK 99.000).

Les berges et esplanades, entretenues par les communes et l'association, permettent le plus souvent un stationnement à proximité du poste de pêche.

La berge des Plâtreries à Samois sur Seine est particulièrement propice à la pêche, le poisson y étant abondant.

Le domaine inclut également :

- le Ru du Châtelet depuis son débouché en Seine jusqu'au pont du Lavoir de Fontaine-le-Port
- le Ru de la Vallée Javot depuis son débouché en Seine à Barbeau jusqu'au pont SNCF

ainsi que les plans d'eau suivants :

- L'Étang du Pont Brossard à Echouboulains, riche en carnassiers
- le Grand Canal du Château de Fontainebleau avec ses carpes et nombreux autres poissons
- le petit étang de la Sablière à Chartrettes, réservé exclusivement aux titulaires de la carte du Grand Barbeau. Les berges ont été récemment sécurisées afin d'offrir un cadre de pêche particulièrement bien adapté pour les enfants.

Pêche dans le Grand Canal du Château de Fontainebleau

L'autorisation de pêche est soumise au respect de la réglementation du Château et notamment à l'interdiction de pose de tente.

La capture des carpes et carnassiers s'y pratique en "no kill" (remise à l'eau du poisson vivant)

Nos concours de pêche pour cette année:

- * Grd Canal du Château (mi-juin, à confirmer) : Coup, individuel
- * Héricy (14 juillet) : Coup, individuel
- * Samois sur Seine (début septembre) : Coup, individuel
- * Chartrettes (début octobre, à confirmer) : Coup en Américaine 2 manches

Merci de vous assurer des dates retenues en consultant notre site internet www.les-carpes.org

Retrouvez le fil de l'eau de votre association sur facebook

Aappma le Grand Barbeau

RAPPEL SUR LA REGLEMENTATION

Consulter également le site de la Fédération Départementale de Pêche pour une information complète: <http://www.federationpeche77.fr/>

La pêche du sandre est interdite durant la période de fermeture du brochet.

Le nombre de prises de carnassiers (brochet, sandre, blackbass) **est limité à 3 dont 1 brochet maximum par jour et par pêcheur.**

Périodes d'ouverture de la pêche aux carnassiers en Seine et Marne

- Eaux de 2^{ème} catégorie: du 1^{er} au 26 janvier
du 26 avril au 31 décembre

Les tailles minimales des carnassiers



Brochet : 60 cm



Sandre : 50 cm



Black-Bass : 40 cm

La Garderie est assurée par nos gardes assermentés.

Pêche de nuit

La pêche de nuit de la carpe est autorisée en rive gauche de la Seine sur deux secteurs représentant un linéaire total de 3.3km (Arrêté préfectoral du 21-06-2018).

Rejoignez-nous!

Votre AAPPMA est en pleine expansion et recherche des Sociétaires disponibles pour une ou plusieurs journées d'animation pêche avec les enfants et pour ses journées de nettoyage et aménagement des berges.

Renseignements: legrandbarbeau@gmail.com

„TOUT POISSON REMIS A L'EAU SERA BIEN PLUS UTILE QUE LE MEILLEUR DES ALEVINGES“



Siège social : 10 bis, rue de la Croix Neuve
77850 HÉRICY

Fontainebleau, Avon,
Bois le Roi, Chartrettes, Fontaine-le-Port,
Héricy



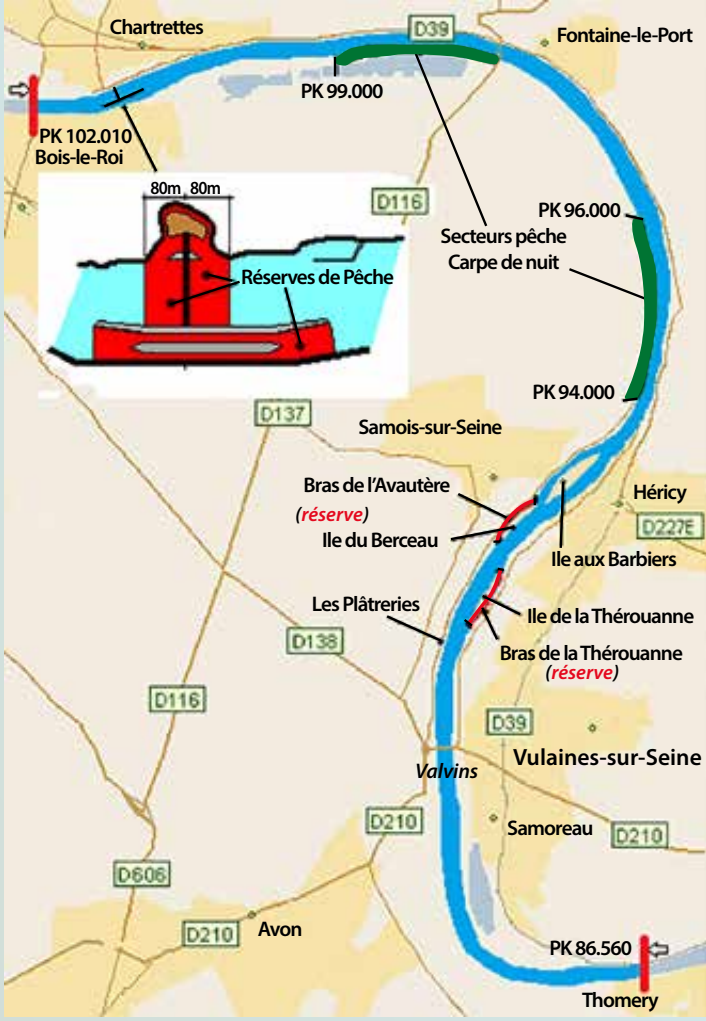
Évitez de pêcher près des lignes électriques !

Nos distributeurs de carte de permis :

- **Café des sports "Chez Cathy"**, au Châtelet en Brie rue de l'Hôtel-de-Ville
- Magasin **Déathlon**, Ctre Cial de Villiers en Bière
- Magasin **Déathlon**, Ctre Cial de Savigny le Temple
- **Avenir Pêche** à Savigny le Temple
- Librairie **Hélio Presse** à Héricy

Les cartes sont également délivrables sur internet (site : www.cartedepeche.fr). Dans ce cas, n'omettez pas de préciser **le Grand Barbeau** dans le choix de l'Aappma

"BONNE PÊCHE à TOUTES et à TOUS EN 2020"



INTERDICTIONS DE PÊCHE EN SEINE

| | | |
|---|--------------|------------------------------------|
| Réserve de l'écluse de la Cave (420m) Bois le Roi | Limite amont | pointe amont de la grande estacade |
| | Limite aval | pointe aval de la grande estacade |
| Réserve du barrage de la Cave (160m) Chartrettes | Limite amont | 80m en amont du barrage |
| | Limite aval | 80m en aval du barrage |
| Réserve du bras de la Théroüanne (400m) Héricy-Vulaines S/S | Limite amont | fin du busage de la prise d'eau |
| | Limite aval | débouché en Seine |
| Réserve du bras de l'Avautère (490m) Samois surSeine | Limite amont | passerelle amont |
| | Limite aval | passerelle aval |

PARCOURS RÉCIPROCITAIRES

| SEINE | |
|---|-----------------------------------|
| Limite amont | Limite aval |
| THOMERY (aux environs de la rue Thiers) | Pont de Chartrettes / Bois-le-Roi |
| LES PLANS D'EAU | |
| ETANG DU PONT BROSSARD ECHOUBOULAINS | Etang d'environ 6 ha |
| GRAND CANAL DU CHATEAU DE FONTAINEBLEAU | Pièce d'eau d'environ 4,4 ha |

PARCOURS EXCLUSIF

| Réservé aux titulaires de la carte Grand Barbeau | |
|--|------------------------------------|
| ETANG DE LA SABLIERE (Chartrettes) | Étang d'environ 3500m ² |